

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (8 présents et 5 pouvoirs)

Date de la convocation du conseil municipal : 25 mars 2025

Date d'affichage : 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Claude LAZARO ; Franck ÉTANCELIN ; Nadia LEFAY ; Emmanuel CENDRIER ;

Pouvoirs excusés : Louis de ROYS donne pouvoir à François DEYSSON ; Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Antonio TAPADAS donne pouvoir à Patrick REBEYROL ; Carlos VALERO donne pouvoir à Emmanuel CENDRIER ; Fabien HERREMAN donne pouvoir à Jacques ILLIEN

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 8.5/2025-006

Objet : Avis de la Commune sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing

François DEYSSON explique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars, dite loi ALUR ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté ;

VU la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

VU l'article L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs ;

CONSIDÉRANT que le document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing fixant les grandes orientations en matière d'attribution de logement social a été approuvé au cours de la séance plénière du 10 février 2025 ;

Ce document a ensuite été transmis pour avis aux communes par courrier en date du 14 février 2025.

CONSIDÉRANT que le PPGDID découle des orientations sur les attributions définies par la CIL, et formalise opérationnellement les moyens et procédures au service d'une meilleure gestion de la demande et de l'information aux demandeurs. Il :

- Définit les deux niveaux de services d'accueil et d'information
- Liste les guichets selon la fonction proposée
- Détaille l'information à dispenser dans les guichets
- Détaille le système de cotation de la demande mis en place au sein de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing

François DEYSSON précise aussi une liste d'actions à réaliser pour la mise en place du Système d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD) et pour la mise en œuvre de la gestion partagée de la demande.

CONSIDÉRANT la démarche d'élaboration partenariale du PPGDID avec les services de l'État, les communes, les bailleurs et les associations œuvrant en faveur des personnes défavorisées ;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la séance plénière de la CIL du 10 février 2025, l'ensemble des membres a émis un avis favorable sur les actions inscrites dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information aux Demandeurs (PPGDID) ;

CONSIDÉRANT que la transmission du projet de PPGDID pour avis aux communes membres de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing a reçu des avis favorables ;

CONSIDÉRANT que la transmission du projet de PPGDID pour avis et/ou observation(s) au représentant de l'État a également reçu un avis favorable ;

François DEYSSON propose au conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à transmettre pour contrôle de légalité la présente délibération à Monsieur le préfet et de la notifier à Monsieur le président de la CCMSL.

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés émettent, à l'unanimité un avis favorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing et autorisent le maire à transmettre cette délibération au préfet et président de la CCMSL

Fait et délibéré le 31 mars 2025, pour extrait certifié conforme, à Villecerf,

Acte rendu exécutoire après publication, le 1^{er} avril 2025, le maire, François DEYSSON

